

290

DQ16

Québec, le 6 juillet 2012

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beauté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

Monsieur Louis Madore
Direction des affaires régionales
de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
1685, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 1.14
Québec (Québec) G1N 3Y7

**Objet : Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauté – 4
dans la MRC de La Côte-de-Beaupré
Questions complémentaires du 6 juillet 2012 (DQ16, n^{os} 8 à 14)**

Monsieur,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions complémentaires suivantes dont les réponses sont attendues d'ici le 11 juillet 2012 :

Question 8

La protection d'un territoire unique de 6ha de "peuplement de potentiel d'occurrence élevée pour la Grive de Bicknell" vous paraît-elle une mesure suffisante pour protéger cette espèce sur le territoire de la Seigneurie de Beauté ? (voir document DB20 page 60) ?

Question 9

Outre les mesures déjà convenues par le promoteur, des mesures particulières de protection pour la Paruline du Canada et le Moucherolle à côtés olive devraient-elles être mises en place afin de limiter les impacts du projet sur ces espèces ?

Question 10

Le protocole de caractérisation qui est présentement en discussion entre votre ministère et l'AQPER a été présenté en version préliminaire en mars 2012 (DQ2.1). Pour quand est prévue la sortie du protocole dans sa version finale ?

Question 11

Le protocole d'inventaire de la Grive (les individus) est-il produit par vous ou par Environnement Canada ?

Question 12

L'habitat faunique de la Grive de Bicknell ne fait pas l'objet d'une définition légale dans le *Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats*. L'ajout de cette définition est-il prévu ?

Si oui, quand cette définition serait-elle ajoutée au règlement ?

Question 13

Au meilleur de vos connaissances, pouvez-vous estimer le pourcentage de l'habitat potentiel de nidification québécois de la Grive de Bicknell se trouvant sur la Seigneurie de Beupré ?

Question 14

Le promoteur s'est engagé à respecter le Règlement sur les normes d'interventions dans les forêts du domaine de l'État ainsi que la loi sur les forêts et les règlements en découlant. Des dispositions de cette Loi et de ces règlements visent-elles ou permettent-elles la protection d'espèces à statut particulier ou de leur habitat ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrée, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission